

# DOCUMENTS DE PREVENTION ENTREPRISES EXTERIEURES, BATIMENT & GENIE CIVIL

EN ENTREPRISE  
OU EN CENTRE  
DE FORMATION

## Public visé

- Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics ou privés.
- Personnes chargées de la santé et de la sécurité, cadres et agents de maîtrise d'entreprises utilisatrices, extérieures ou sous-traitantes devant collaborer à une même opération sur un lieu de travail, ou collaborer dans le cadre d'une opération de bâtiment et de génie civil.

## Prérequis

- Utilisation usuelle de la langue française.

## Cadre réglementaire de l'action de formation

- Délégation de pouvoir en matière de santé et de sécurité : Article L4741-1 du code du travail.
- Plan de prévention : Articles R4511-1 et suivants du code du travail.
- Protocole de sécurité : Articles R4515-1 et suivants du code du travail.
- Plan général de coordination et plan particulier de sécurité et de protection de la santé : Articles L4532-1 et R4532-1 et suivants du code du travail.

## Durée de l'action

- 14 heures (2 jours).

## Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

## Contenu théorique

- Introduire la sécurité du travail.
- Identifier les principes généraux de prévention.
- Définir les obligations, rôles et responsabilités des différents acteurs /intervenants.
- Distinguer les différentes opérations concernées par la coactivité d'entreprises :  
Interventions d'entreprises extérieures hors bâtiment et génie civil - notion de chantiers clos et indépendants, opération de bâtiment et génie civile, opération de chargement et de déchargement.
- Définir les missions du coordonnateur SPS.
- Expliquer le contenu réglementaire (plan de prévention, PPSPS, PS).
- Animer les réunions de coordination.
- Analyser les risques lors des inspections préalables et périodiques.
- Déterminer les risques d'interférences lors des inspections préalables et périodiques.
- Analyser la revue des principaux risques.

## Contenu pratique

- Mises en situation par le formateur.

## Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

# Informations légales et conditions nécessaires à la formation

## Codes de la formation

- **Formacode** : 42818 – Système management santé sécurité travail.
- **NSF** : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

## Objectif pédagogique général

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de maîtriser les rôles des différents intervenants et de participer à son niveau de responsabilité à l'identification des risques et à la définition des mesures de prévention, dans le cadre d'une opération impliquant une coactivité.

## Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

## Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

## Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

## Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, chaises, tables, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

## Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

## Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

## Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

## Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.